

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents :
- Absents :
- Votants :

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 décembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Christian BONNET, M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT, Mme Martine FERNANDES, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER,

Secrétaire :

Date de convocation :

07/12/2023

Date d'affichage :

07/12/2023

OBJET : ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Vu la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et notamment son article 15 ;

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 141-5-1, L. 141-5-3, L. 141-3, L. 211-2, L. 100-4, L. 100-1 A et L. 141-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 318-8-2, L. 181-28-10 et L. 143-16 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-1, L. 511-1, L. 110-4 et L. 341-15-1 ;

Vu le courrier du préfet de la région Occitanie et du département du Gard du 20 juin 2023 relatif à la mise à disposition des données et éléments d'informations relatifs à l'établissement des zones d'accélération des énergies renouvelables ;

Vu la délibération du 15 Novembre 2023 approuvant les modalités de la concertation ;

Considérant que **x** personnes sont venus consulter les éléments mis à disposition dont l'affichage a eu lieu du 15 au 30 Novembre 2023

Considérant que le zonage a été publié sur le site internet de la commune du 15 au 30 Novembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à **xxx** décide :

D'APPROUVER le bilan de la concertation préalable avec le public comme énoncé ci-dessus pour le projet de cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

PROJET